

"Biodroit : De la biopolitique au droit de la bioéthique" par Xavier Bioy

LE 25 AVRIL 2016

Le biodroit traduit en normes juridiques les choix de société effectués dans le domaine de l'éthique biomédicale. Après avoir clarifié les notions d'éthique, de morale, de droit et de déontologie, cet ouvrage étudie le temps, les moyens et les concepts de ce processus par lequel le droit saisit la bioéthique, les enjeux politiques de l'intervention de l'État.

systemes

Source BDN

Biodroit
De la biopolitique
au droit de la bioéthique

EDITIONS

Partant des manifestations du « biopouvoir », il décrit les institutions (internationales, européennes et françaises) qui décident ou proposent en cette matière (comme les comités d'éthique). Sont étudiés ensuite les bénéficiaires de la protection du droit (l'embryon, la personne humaine et l'humanité elle-même), les principales normes qui régissent l'assistance médicale à la procréation, la recherche biomédicale, le don d'organes et d'éléments du corps humain, la génétique, les neurosciences... Face aux défis d'une régulation publique très évolutive des usages du corps humain, le droit convoque ses grandes notions, la dignité, la liberté, la solidarité.

Xavier Bioy est professeur agrégé des facultés de droit à l'Université Toulouse Capitole (membre de l'[Institut Maurice Hauriou](#)). Il effectue ses recherches dans le champ des droits fondamentaux de la personne et principalement quant aux droits sur le corps, le droit à la vie et les biobanques de produits corporels.